

Qui contacter ?

Sur le territoire, des acteurs sont présents pour vous écouter, vous informer et vous orienter :

Les correspondants du parquet

→ À Alfortville

le jeudi de 14h à 17h
à la Maison de la famille et de l'accès au droit
101, rue Edouard Vaillant

→ À Créteil

le mardi de 9h à 12h et de 13h à 18h
au relais-mairie de Mont-Mesly
1, place de l'Abbaye
et le jeudi de 14h à 17h
au relais-mairie du Palais
Allée Parmentier

→ À Limeil-Brevannes

le lundi de 8h30 à 13h
à la mairie, Place Charles de Gaulle

→ À Bonneuil-sur-Marne

le mardi de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 12h
dans les locaux de la police municipale
17 av. du Colonel Fabien

Des correspondants de la HALDE reçoivent sur rendez-vous :

- au 01 48 99 20 93 au Point d'accès au droit
spécialisé pour les jeunes, 71 rue de Brie,
94000 Créteil.
- au 01 45 16 18 60 à la Maison de la Justice
et du Droit de Champigny-sur-Marne, 15 rue
Albert Thomas.

Les points d'accès au droit :

→ Accès au droit, aide aux victimes

Kiosque CIDFF 94
Préfecture du Val-de-Marne
01 49 56 60 94

→ Point d'Accès au Droit des Jeunes

71 rue de Brie - 94000 Créteil
01 48 99 20 93



Qu'est qu'une discrimination ?

Qui contacter ?



**PLAINE CENTRALE
DU VAL-DE-MARNE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Communauté d'agglomération
Plaine centrale du Val-de-Marne
Europarc
14 rue Le Corbusier
94046 CRÉTEIL CEDEX

**PLAINE CENTRALE
DU VAL-DE-MARNE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Qu'est qu'une discrimination ?

Il y a discrimination lorsque, dans une situation comparable, on réserve un traitement différencié à une personne ou une catégorie de personnes, fondé exclusivement sur un motif illégal, à savoir :

- ✗ le sexe,
- ✗ l'orientation sexuelle,
- ✗ la situation de famille,
- ✗ le patronyme,
- ✗ l'origine,
- ✗ l'apparence physique, la taille, le poids,
- ✗ les caractéristiques génétiques,
- ✗ l'état de santé,
- ✗ le handicap,
- ✗ la grossesse,
- ✗ les mœurs,
- ✗ l'âge,
- ✗ les opinions politiques,
- ✗ les activités syndicales,
- ✗ l'appartenance ou la non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

La discrimination est un délit.

La loi interdit toute discrimination et prévoit des sanctions qui peuvent aller jusqu'à une amende de 45 000 € et 3 ans d'emprisonnement selon les cas ainsi que des réparations du dommage causé.

(loi de lutte contre les discriminations du 16 novembre 2001 et article 225-1 et 2 du code pénal)



À ne pas confondre !

Le **racisme**, le **sexisme** ou l'**homophobie** sont des expressions d'opinions personnelles (qui sont condamnables quand elles sont exprimées publiquement).

On parle de **discrimination** quand ces opinions sont suivies d'un acte concret.



Comment se manifeste-t-elle ?

La discrimination peut se concrétiser par des difficultés pour bénéficier de droits normalement ouverts à tous :

- ✗ **l'emploi** (accès à un stage ou à l'embauche, rémunération...),
- ✗ **le logement**,
- ✗ **l'éducation** (conditions restrictives d'accès à la formation),
- ✗ **le service public** (conditions d'accès aux services publics, aux prestations sociales...),
- ✗ **l'accès aux biens et aux services** (accès aux commerces ou aux loisirs, difficultés dans les relations avec les banques, les assurances...).

Quelques exemples de discriminations :

Une jeune fille se voit refuser une inscription à une formation d'esthéticienne parce qu'elle est noire.

Un homme âgé de 45 ans n'est pas recruté car l'entreprise recherche une personne plus jeune.

Un restaurant refuse le recrutement de personnes d'origine étrangère car sa clientèle pourrait ne pas apprécier.

Une femme handicapée s'est vu refuser la validation d'une formation parce que son handicap était, selon le formateur, incompatible avec l'exercice de la profession qu'elle envisageait.

Un employeur refuse les candidatures des jeunes diplômés d'un quartier sensible parce que ce quartier a mauvaise réputation.

La discrimination à l'embauche

La discrimination à l'embauche est un fait auquel chacun peut être confronté.

Sachez que vous avez le droit de ne pas répondre à des questions qui concernent votre vie privée et qui n'auront pas de lien direct avec votre futur emploi.

Par exemple :

*Êtes-vous marié ?
Avez-vous des enfants ?
Où travaille votre conjoint ?
Êtes-vous fumeur ?
Quelles sont vos origines ?
Avez-vous des problèmes de santé ?*



Un acteur national pour vous aider

La HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) a été créée par la loi du 30 décembre 2004. Elle aide toute personne à identifier les pratiques discriminatoires et à les combattre. Elle conseille pour les démarches juridiques et contribue à établir la preuve de la discrimination.

HALDE

08 1000 5000
www.halde.fr

Haute Autorité
de Lutte contre
les Discriminations
et pour l'Égalité

